

Conseil d'Administration du 23 juin 2026

Délibération n°CA-2026-27

Nature : Affaires pédagogiques

Objet : Approbation de la clôture du Certificat d'Études Administratives et de la formation préparant aux Métiers de l'Administration Publique d'État à temps partiel et ouverture de la Prépa'A et approbation des Modalités de contrôle des Connaissances associées

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation notamment son article D741-10 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration ;

Vu le règlement des études et des examens adopté par délibération du conseil d'administration ;

Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 28 mai 2026,

Considérant ce qui suit :

La formation des cadres supérieurs du secteur public et notamment de la fonction publique fait partie des missions réglementaires historiques des Instituts d'Etudes Politiques (IEP). Certains IEP dont celui de Grenoble sont dotés pour cela d'un pôle dédié, appelé Centre de préparation à l'administration générale (CPAG).

Parmi les différents cursus de préparation des cadres du secteur public dont Sciences Po Grenoble disposait jusqu'à 2024-2025, le diplôme « Métiers de l'administration publique d'Etat - préparation à temps partiel » (MAPE partiel, ex. « CPAG interne ») d'une part, et le « Certificat d'études administratives » (CEA) d'autre part avaient des objectifs, des modalités et des cibles partiellement similaires, sans pour autant rencontrer leur public. Il a donc été décidé de les fusionner en une seule formation.

La présente délibération soumet au vote des membres du conseil d'administration la fermeture du « MAPE partiel » et du « Certificat d'études administratives », ainsi que la création de la Prépa'A, formation accessible en formation initiale et en formation continue et les modalités de contrôle des connaissances associées.

Par conséquent, il est proposé au conseil d'administration de décider :

- la fermeture de la formation préparant aux Métiers de l'Administration Publique d'Etat à temps partiel
- la fermeture de la formation permettant la délivrance du certificat d'études administratives

- l'ouverture de la formation « Prép'A » issue de la fusion de ces deux formations
- les Modalités de contrôle des connaissances de la « Prép'A » pour l'année universitaire 2026/2027 annexées.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1ER : APPROUVE

- la fermeture de la formation préparant aux Métiers de l'Administration Publique d'Etat à temps partiel
- la fermeture de la formation permettant la délivrance du certificat d'études administratives
- l'ouverture de la formation « Prép'A » issue de la fusion de ces deux formations
- les Modalités de contrôle des connaissances de la « Prép'A » pour l'année universitaire 2026/2027 annexées à la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	20
Nombre de procurations :	08
Votes « Pour » :	28
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.